

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DES ACTIVITÉS "LÉZARDS DES ARTS"

Mises en place par le Service Pays d'Art et d'Histoire

1) INSCRIPTION

Les ateliers s'adressent aux enfants âgés de 5 à 17 ans, selon les propositions, quel que soit leur lieu de résidence.

L'inscription n'est possible que par téléphone à la date mentionnée sur le programme.

Elle sera considérée comme définitive à partir du moment où tous les documents suivants auront été transmis par mail, dans les 48 heures suivant l'appel :

- la fiche d'inscription téléchargeable sur www.auxerre.fr
- l'attestation d'assurance Responsabilité Civile, en cours de validité, qui couvre l'enfant sur le hors temps scolaire.
- Si le foyer de l'enfant est dans la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, le document de la CAF ou de la MSA (de moins de 3 mois) indiquant le quotient familial du foyer, ou votre dernier avis d'imposition. En l'absence de justificatif ou résidant hors CCA, le tarif maximum CCA sera appliqué.

Pour tout manquement des pièces indiquées ci-dessus, le service organisateur s'autorise le droit d'annuler l'inscription.

2) PAIEMENT

Le paiement de ou des ateliers sera recouvré par la Trésorerie d'Auxerre par un « Avis de somme à payer » sur lequel figure les modalités de paiement.

Toute inscription est due.

Les tarifs sont fixés chaque année par arrêté et prennent en compte les quotients familiaux pour les enfants résidant dans la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

3) DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, sur la base d'un contrat, recueille des données personnelles nécessaires à l'accueil de l'enfant lors de l'opération Lézards des Arts. Les réponses sont obligatoires car indispensables au traitement administratif du dossier et au déroulement des activités. Les destinataires des données sont les agents du service Pays d'art et d'histoire. Les données sont conservées en base active pendant 2 ans.

Vous disposez des droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le service Pays d'art et d'histoire : lezardsdesarts@auxerre.com

Si vous avez une question concernant le traitement de vos données, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données (dpo@auxerre.com ou **6 bis place du Maréchal Leclerc - BP 58 - 89000 Auxerre**). Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et Libertés (CNIL).

4) FRÉQUENTATION ET LISTE D'ATTENTE

Lorsque les ateliers sont complets, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant sur liste d'attente. En cas de désistement, le service Pays d'art et d'histoire s'engage à contacter les parents dès qu'eux-mêmes ont l'information, dans l'ordre d'inscription sur la liste d'attente.

5) ENGAGEMENT

Lors de l'inscription, **les responsables légaux de l'enfant** sont informés des jours, horaires et lieu de l'activité, et **s'engagent à les respecter**.

En cas de retard ou d'absence de l'enfant, les responsables légaux de l'enfant s'engagent à prévenir dans les plus brefs délais le service organisateur.

6) ANNULATION

Par les parents :

Le montant de l'atelier sera remboursé aux familles, **uniquement** si l'enfant est malade ou blessé sur **l'intégralité** de l'atelier, et sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de déménagement sur la période d'atelier, et sur présentation d'un justificatif.

Dans tout autre cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Par la Communauté de l'Auxerrois :

Le service Pays d'art et d'histoire pourra annuler des séances d'activité en raison d'événements météorologiques pouvant mettre en danger les participants et l'équipe encadrante (alerte météo pour canicule, tempête...).

Des séances pourront également être annulées en raison du nombre insuffisant de participants, ou absence de l'intervenant.

Le service Pays d'art et d'histoire ne peut être tenu de proposer une alternative dans le cas d'une annulation.